

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 1130

présenté par  
Mme Genevard et M. Gaymard

-----

**ARTICLE PREMIER****(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 30 par les mots :

« et développer l'évaluation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors même que l'État veut promouvoir la Modernisation de l'Action Publique (MAP) par une évaluation de ses politiques, la démarche d'évaluation est singulièrement affaiblie dans ce texte de loi.